

# osez la **CFTC** santé sociaux

**POUR PLUS DE RECONNAISSANCE  
ET PLUS DE SOLIDARITÉ**



**«Ce n'est pas parce qu'on aime son  
métier qu'il doit nous pourrir la vie.»**

SYNDICAT  
**CFTC** SANTÉ SOCIAUX  
Pour améliorer la vie, défendons la vôtre

**WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR**  
facebook.com / CFTCsantesoc - twitter : @CFTCsantesoc  
34, quai de la Loire 75019 Paris - 01 42 58 58 89 - fede@cftc-santesociaux.fr



## Le CTE

Comité Technique d'Établissement

Dans chaque établissement public de santé, il existe un CTE – Comité Technique d'Établissement qui est **une instance représentative du personnel** dotée de compétences consultatives sur les sujets ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement.

**Le CTE composé de représentants du personnel, élus par collègues sur des listes présentées par les organisations syndicales représentatives au sein de chaque établissement pour chaque catégorie de personnel.**

Le CTE est obligatoirement consulté sur :

- les projets de délibérations soumises au Conseil de Surveillance :
- les orientations stratégiques de l'établissement et son plan global de financement pluriannuel
- le plan de redressement
- l'organisation interne de l'établissement et les contrats de pôle d'activité
- les modalités d'accueil et d'intégration des professionnels et étudiants
- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement,
- la politique générale de formation du personnel,
- les critères de répartition de la prime de service, de la prime forfaitaire et de la prime de technicité
- la politique sociale, les modalités de la politique d'intéressement ainsi que le bilan social
- la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques,
- le règlement intérieur de l'établissement.

## Les CAPL

Commissions Administratives Paritaires Locales

Dans la fonction publique hospitalière, les Commissions Administratives Paritaires – CAP – sont des instances représentatives paritaires consultatives qui sont instaurées dans chaque établissement public hospitalier et dans chaque département. Les CAP sont compétentes pour donner des avis sur la situation individuelle professionnelle des agents. (Avancement, Grade, Notation, conseil de discipline)

Si la CAP Locale n'existe pas, c'est la CAP Départementale qui gère le dossier.

EN  
**2014**

**JOUEZ AVEC  
LES BONNES  
CARTES**



SYNDICAT  
**CFTC** SANTÉ SOCIAUX  
Pour améliorer la vie, défendons la vôtre

**Votez CFTC**

PSYCHOLOGUE

# Corps : Psychologue

Grade : <u>Psychologue de classe normale</u>			Catégorie A
Échelon	Durée	IM	Traitement de base
11 <sup>ème</sup>	-	658	3 046,74 €
10 <sup>ème</sup>	54 mois	612	2 833,74 €
9 <sup>ème</sup>	48 mois	567	2 625,38 €
8 <sup>ème</sup>	48 mois	531	2 458,69 €
7 <sup>ème</sup>	36 mois	495	2 292,00 €
6 <sup>ème</sup>	36 mois	467	2 162,35 €
5 <sup>ème</sup>	36 mois	439	2 032,70 €
4 <sup>ème</sup>	30 mois	416	1 926,20 €
3 <sup>ème</sup>	12 mois	395	1 828,97 €
2 <sup>ème</sup>	9 mois	376	1 740,99 €
1 <sup>er</sup>	3 mois	349	1 615,97 €
Grade : <u>Psychologue Hors Classe</u>			Catégorie A
Échelon	Durée	IM	Traitement de base
7 <sup>ème</sup>	-	783	3 625,52 €
6 <sup>ème</sup>	36 mois	741	3 431,05 €
5 <sup>ème</sup>	36 mois	695	3 218,06 €
4 <sup>ème</sup>	30 mois	642	2 972,65 €
3 <sup>ème</sup>	30 mois	601	2 782,81 €
2 <sup>ème</sup>	30 mois	560	2 592,97 €
1 <sup>er</sup>	30 mois	495	2 292,00 €

12% des psychologues ayant atteint le 7<sup>e</sup> échelon (ratio 2013 et 2014) peuvent passer de la Classe normale à Hors classe.

## Les propositions CFTC

### Pour les différents grades

Reconnaissance des diplômes et des métiers

Reconnaissance LMD

Réingénierie des diplômes

### Pour tous,

Augmentation de la valeur du point d'indice bloquée depuis 4 ans

**Le 4 Décembre 2014,  
Votez pour nos candidats**

**CFTC**



Au CTE  
Aux CAPL  
Aux CAPD

Vos contacts CFTC Santé-Sociaux